

Le 1 juin 2015

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 1 juin 2015 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillers : Ron Stewart, François Reid, Barbara Bellingham, Robert Young et Agnes Wightman, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

ABSENCES

Le conseiller Robert Deschamps

15-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

15-06-02 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 4 mai 2015, soit adopté.

15-06-03 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 4 mai 2015, soit adopté.

PRÉSENTATION - CHAPDELAIN ASSURANCES ET SERVICES FINANCIÈRES INC.

15-06-04 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN JUIN 2015

Total des salaires : \$ 29 305.60

CHÈQUE FOURNISSEUR NO.

1450	Sylvie Côté	Tech. / documentation	603.32
1451*	Fédération Qc. des municipalités	Inscription Congrès	2 995.10
1452*	Stanbridge East Sports Association	1er vers. subvention	5 000.00
1453	Air Liquide Canada	Acétylène / oxygène	264.44
1454	Aréo – Feu	S.I.	13.40
1455*	L'avenir & des Rivières	Avis public	326.53

CHÈQUE FOURNISSEUR NO

1456*	Avizo Experts-conseil	25% étude / usine	1 077.90
1457	Axion		114.86
1458	Peter Beaucage	Gazon municipal	775.00
1459	Bell		438.48
1460	Bell mobilité		23.00
1461*	Nicole Blinn	Remb.dép / 125e	37.27
1462	Bureau en Gros		301.63
1463	Canadian Living magazine	Biblio	22.95
1464*	Carrière Dunham	Pierre / 0-14mm	277.95
1465	CDS	Papier	96.35
1466	Communication Plus	Fin location -S.I.	11.50
1467*	Concassage Pelletier Inc.	Pierre / 0 - ¾	4 802.30
1468	CT copieur	Contrat	110.84
1469*	Robert Deschamps	Remb.dép. KM	137.60
1470	Dépanneur Stanbridge East		62.06
1471*	Equiparc Inc.	2-Bancs	1 175.04
1472*	Excavation Giroux Inc.	Nivelage & transport	2 256.96
1473	Outillage Rioux		5.28
1474	Hydro Québec		2 084.25
1475	Librairie Moderne	Biblio	154.88
1476*	Location d'outils Rioux	Scie béton C.C.	94.69
1477*	Garage MGO Dupont	Remorquage camion S.I	304.68
1478	Motosport G.L.	S.I. /Pompes	603.27
1479*	MRC Brome-Missisquoi	Quote - Part / 1er vers.	28 417.00
1480*	Municipalité de Frelighsburg	Entraide / Bill's Barn	96.00
1481*	Paradis Lemieux Francis	Dossier # 0146-024046	1 277.95
1482	Postes Canada	Media-postes	214.68
1483	Premier Tech aqua		1 135.38
1484	Protégez vous	Biblio	55.19
1485	Chauffage P. Gosselin		577.04
1486*	RCCT Inc.	Thermopompe -Biblio	517.39
1487	R.I.E.D.S.B.M.		3 106.38
1488	Rona inc.	Patinoire / C.C.	136.70
1489	Récupération 2000		4 862.50
1490*	Seney Électrique Inc.	Lumières de rues	791.77
1491	Telus		141.46
1492	Toilettes Portatives Sanibert		344.93
1493*	Ville de Bedford	Entraide (2)	306.00
1494	Ministre des Finances	Permis / Pique-nique	34.00
1495	Ministre des Finances	Permis / Pique-nique	86.00
1496*	MRC Brome-Missisquoi	Dépôt cours d'eau	2 000.00
1497	Sylvie Côté	Tech. / documentation	764.58
1498*	Fondation BMP	Res #15-06-13	1 600.00
1499	Ministre du Revenu du Québec	D.A.S.-provincial	3 938.44
1500*	Darcy Vaughan	Remb. Dép-S.I.	136.55
1501	Sylvie Côté	Tech. / documentation	241.45
1502	Annulé		-
1503*	Ministre des Finances	1er versement -SQ	42 022.00

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

15-06-05

CAMION SERVICES INCENDIE-1968-CHEVROLET

**La conseillère Agnes Wightman déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

La municipalité a publié un Avis Public d'appel d'offre pour le camion d'incendie-1968-Chevrolet.

Trois résidents ont fournis les soumissions suivantes :

Nom	Item	prix
Darcy Vaughan	Camion 1968 Chevrolet	\$ 775.00
Claude Gendreau	Camion 1968 Chevrolet	\$ 1 200.00
Allan Goodhue	Camion 1968 Chevrolet	\$ 1 005.00

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu.

- d'accepter la soumission conforme, fait par Claude Gendreau au montant de \$1 200.00 pour le camion 1968 Chevrolet;
- d'autoriser M. Claude Gendreau de signer tous documents nécessaires pour le transfert du véhicule ci-haut mentionné.

15-06-06

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 399-2011-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 399-2011

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter le règlement no. 399-2011-4, amendant le règlement de Zonage no. 399-2011.

15-06-07

DÉROGATION MINEURE #15-027- BLINN'S GENERAL STORE INC.

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure no 15-027 déposée par Benoit Giroux pour autoriser la construction d'une terrasse en porte-à-faux dans le littoral alors que ce type de construction ne fait pas partie des ouvrages autorisés;
- CONSIDÉRANT QU'** un projet préliminaire pour l'aménagement d'une terrasse a été déposé le 6 août 2014;
- CONSIDÉRANT QUE** la terrasse projetée est fixée au bâtiment et ne nuit pas à la libre circulation de l'eau;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune recours au remblai ou dragage n'est requis;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ombre projetée par cet ouvrage contribue à contrer le réchauffement du mur de soutènement et conséquemment la température de l'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis légal donné par Me Francis nous confirme qu'il est possible d'octroyer une dérogation mineure à des dispositions règlementaires d'ordre environnemental et nous recommande d'exiger une servitude enregistrée pour l'empiètement aérien sur la propriété voisine;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne crée pas de préjudice aux immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal que la demande de dérogation mineure no 15-027 soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Agnes Wightman, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'accepter la dérogation mineure et autoriser la construction d'une terrasse en porte-à-faux dans le littoral de la Rivière aux Brochets aux conditions suivantes :

- que la Société d'histoire Missisquoi consente une servitude enregistrée en faveur de la propriété sise au 12, rue River et que copie de cette servitude soit annexée au dossier;
- qu'aucun toit ou ouvrage quelconque ne soit jamais construit au-dessus de la terrasse.

15-06-08

DEMANDE D'APPUI CPTAQ- MATHIEU BAKER- 12 CHEMIN TANNERY

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Mathieu Baker pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser une résidence existante située au 12 chemin Tannery à des fins de « résidence de tourisme » sur un terrain de 2,800 m²;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une résidence existante et que son utilisation à des fins de « résidence de tourisme » ne créera aucun impact additionnel sur le milieu agricole avoisinant;

CONSIDÉRANT que, selon la réglementation municipale, l'usage « résidence de tourisme » est autorisé comme usage accessoire à toute résidence unifamiliale située sur le territoire de la municipalité, que celle-ci soit située à l'intérieur du périmètre urbain ou en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce type de projet vient enrichir l'offre de services touristiques, qu'il est bénéfique pour toute activité déjà en place notamment, les activités agrotouristiques (vignobles, auto-cueillette) et contribue à l'essor économique local et régional;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT que cet usage est conforme au règlement de zonage 399-2011 en procédure d'amendement, que le règlement 399-2011-4 doit entrer en vigueur le 16 juin 2015 et qu'un avis de conformité préliminaire de la MRC Brome Missisquoi a été émis le 13 mai dernier et est joint à la présente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Mathieu Baker visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une résidence existante située au 12 chemin Tannery à des fins de « résidence de tourisme » sur un terrain d'une superficie de 2,800 m².

15-06-09

DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN-BRANCHE 1 COURS D'EAU DEPOT

CONSIDÉRANT la demande de nettoyage de la branche 1 du cours d'eau rue Dépôt déposée par madame Muriel May Brown;

CONSIDÉRANT qu'une visite des lieux a confirmé que des travaux de nettoyage sont nécessaires sur une longueur d'environ 200 mètres pour assurer le libre écoulement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu;

- QU'une demande soit faite auprès de la M.R.C. de Brome-Missisquoi afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans la branche 1 du cours d'eau rue Dépôt sur les lots p-2807 et p-2817 sur une longueur approximative de 200 mètres;
- QUE la municipalité autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2000\$ émis au nom de la MRC de Brome-Missisquoi;
- Que le coût des travaux encourus soit réparti selon la superficie contributive des terrains situés dans le bassin versant de la branche 1 du cours d'eau rue Dépôt et à cet effet, que la municipalité demande à la M.R.C. de Brome-Missisquoi de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur;

15-06-10

APPEL D'OFFRES NO 15-001 POUR LE POMPAGE ET LE TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Stanbridge East a fait un appel d'offres par invitation (Services Sanitaires G. Campbell Inc., Sanipol Inc., Pompage West Brome et le Groupe Deslandes-Fortin) pour le pompage et le transport des boues, d'approximativement 213 fosses septiques entre le 8 juin 2015 et le 31 octobre 2015;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fourni les soumissions suivantes;

Groupe Deslandes Fortin. :

Prix forfaitaire 151.00\$ par fosse septique
Sous Total (x213 fosses) = 32 163.00\$ plus taxes

Pompage West Brome :

Prix forfaitaire 151.50\$ par fosse septique
Sous Total (x213 fosses) = 32 269.50\$, plus taxes

ATTENDU QUE la soumission faite par le Groupe Deslandes Fortin est la plus basse et correspond en tous points aux exigences d'appel d'offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu :

- d'accepter la soumission conforme, fait par le Groupe Deslandes Fortin au montant de 151.00\$, plus les taxes, par fosse septique.
- d'autoriser le maire, Greg Vaughan, et la directrice générale, Nicole Blinn, à signer un contrat avec le Groupe Deslandes Fortin, pour et au nom de la municipalité, pour le pompage et le transport des boues de fosses septiques.

15-06-11

CONSENTEMENT À L'APPLICATION DU RCI 03-0315 SUR LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, le conseil de la MRC a amorcé une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau, lequel prévoit notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire régional visant une meilleure gestion des eaux de surfaces et un contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2014, le conseil de la MRC a adopté le cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols (communément appelé le RÉGES) et il fut convenu de procéder rapidement à une modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'inclure les objectifs et le cadre normatif minimal;

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2015, le conseil de la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC peut confier aux fonctionnaires municipaux l'application du RCI;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du RCI 03-0315 stipule que la MRC confie la responsabilité de l'application du règlement au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, afin que cette désignation d'application soit valide, que la municipalité y consente;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- Conditionnement à l'entrée en vigueur du RCI 03-0315, la municipalité de Stanbridge East consent à ce que son fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats soit responsable de l'application du RCI 03-0315 sur son territoire, tel que prévu à l'article 3.1 dudit règlement.

EN FAVEUR : Les conseillers, Robert Young, François Reid, Barbara Bellingham,

CONTRE : Le conseiller Ron Stewart et la conseillère Agnes Wightman

Adopté

TOURNOI DE GOLF VILLE DE DUNHAM

La municipalité ne souhaite pas participer.

15-06-12

AUTORISATION PASSAGE LE GRAND TOUR DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de permettre aux participants du Grand Tour Desjardins à circuler sur la route 202 et le chemin Ridge dans la municipalité de Stanbridge East, le mercredi 5 août 2015.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE- OBVBM

Invitation assemblée générale annuelle de l'OBVBM, le 11 juin 2015 à 19h. Le maire Greg Vaughan assistera.

15-06-13

ENGAGEMENT FONDATION BMP

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution no 10-04-13 le 5 avril 2010;

ATTENDU QUE dans ladite résolution la municipalité s'est engagée à verser 1,600\$ par année à la Fondation BMP, pour une période de cinq ans à compter de 2011;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu de verser un montant de 1600\$ au Fondation BMP pour l'année 2015.

15-06-14

LOTISSEMENT SIGNATAIRE-ANCIEN CHEMIN PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu de nommer le maire, Greg Vaughan, comme représentant dûment autorisé à signer les documents cadastraux préparés par M. Daniel Jodoin, arpenteur –géomètre, portant le numéro de minute 14510 en date du 22 mai 2015.

15-06-15

ADHÉSION A TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution de recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller François Reid et résolu unanimement :

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code Municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 28 mai 2015;

QUE le maire, Greg Vaughan et la directrice générale, Nicole Blinn, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION DES PLAN ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – RÉFECTION CHEMIN RICEBURG

Il est convenu que ce conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation de firmes de génie pour la conception des plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Riceburg. Le conseiller François Reid accompagnera la directrice avec la rédaction de l'appel d'offres.

ARÉNA DE BEDFORD

Le conseiller François Reid a déposé un résumé des frais de répartition au conseil. (Suivi)

15-06-16 MDDELCC -DEMANDE D'AUTORISATION -FRAIS 562\$

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller François Reid, et résolu payer les frais exigibles de 562\$ pour l'analyse de la demande d'autorisation pour le raccordement des eaux usées du Bar Salon le Vieux Moulin au réseau municipal.

15-06-17 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 -PIC150

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif l'Association des Loisirs de Stanbridge East désire présenter une demande d'aide financière au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) dans le cadre du 150^e anniversaire de la confédération;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu :

- **Que** la municipalité de Stanbridge East autorise la présentation du projet « Terrain Multisports » dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC1560);
- **Que** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Stanbridge East à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **Que** la municipalité de Stanbridge East désigne, Agnes Wightman, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 56.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire